

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 34/SG/AI portant autorisation de tombola.

n° 34/SG/AI

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

13 janvier 1968

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1968

Date du numéro

25 janvier 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Constant, présidente de la délégation diocésaine du Secours catholique de Djibouti, est autorisée à organiser une tombola composée de vingt mille billets de cent francs l'un, dont le profit sera exclusivement affecté aux besoins du Secours catholique pour ses œuvres.